

## MISE EN ŒUVRE DU SAGE DU BASSIN DE LA SARTHE AVAL

### RAPPORT D'ACTIVITE 2024

**VERSION VALIDÉE EN CLE LE 7 FEVRIER 2025**

|                                                                                   |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Présentation du SAGE et rappel du contexte .....                              | 2  |
| 2 - Présentation des activités de la Commission locale de l'eau.....              | 8  |
| 3 - Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation de la CLE ..... | 11 |
| 4 - Mise en œuvre opérationnelle du SAGE.....                                     | 14 |
| 5 - Actions de communication.....                                                 | 15 |
| 6 - Budget et financement.....                                                    | 16 |
| 7 - Analyse, bilan et perspectives .....                                          | 19 |



*Photo prise sur la Sarthe aval au niveau de la commune de Dureil (72) via le drone acquis par le SBS (août 2021)*

#### COMMISSION LOCALE DE L'EAU • SAGE SARTHE AVAL

Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe

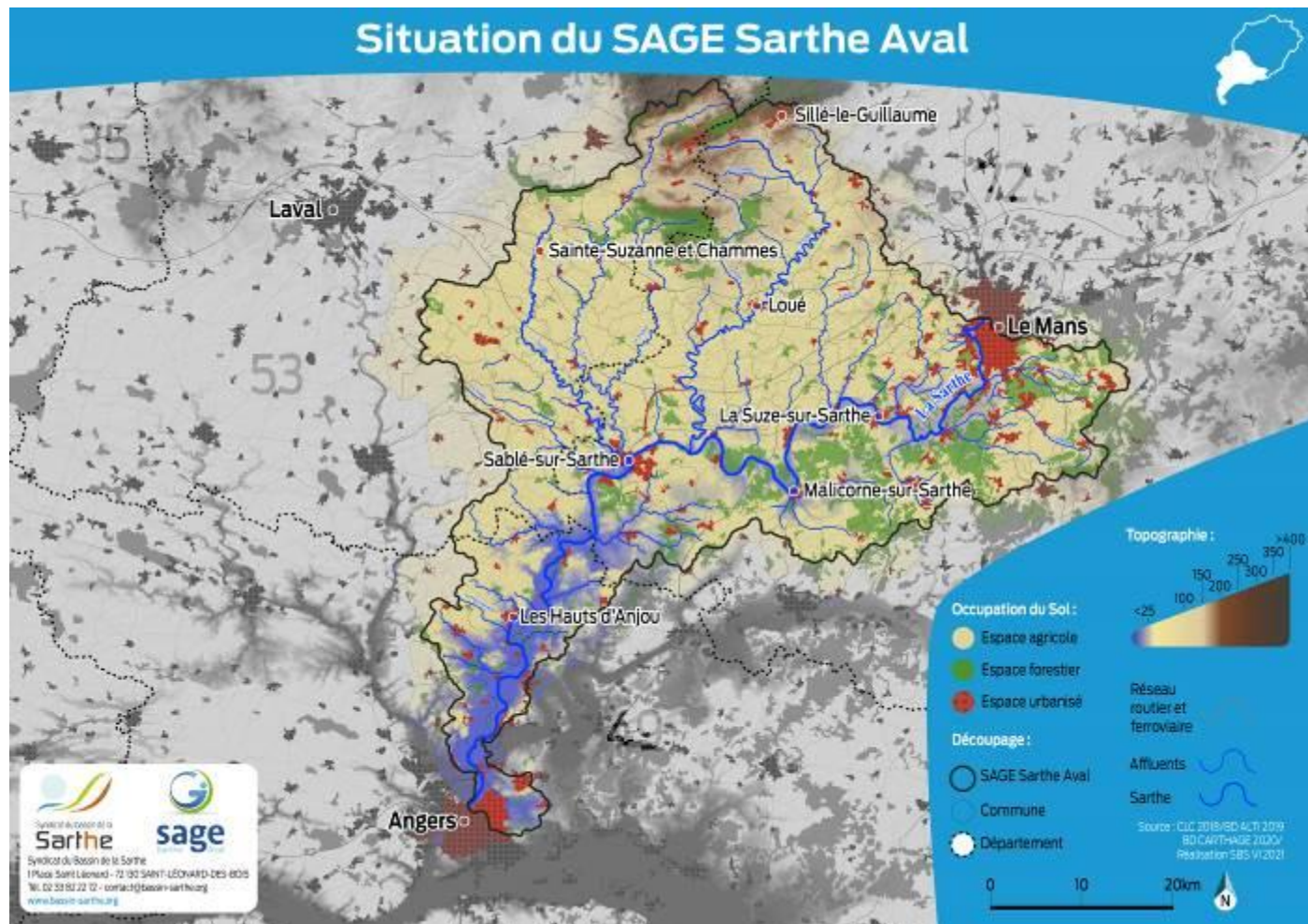
1 Place Saint Léonard • 72130 Saint-Léonard-des-Bois

Tél. 07 43 36 12 64 • [contact@bassin-sarthe.org](mailto:contact@bassin-sarthe.org)

[www.bassin-sarthe.org](http://www.bassin-sarthe.org)

# 1 – PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

## 1.1 – Le bassin versant de la Sarthe Aval, périmètre du SAGE



D'une superficie de 2 730 km<sup>2</sup>, le bassin versant de la Sarthe Aval est situé dans la région des Pays de la Loire. Il est à cheval sur trois départements : la Sarthe (113 communes), la Mayenne (45 communes) et le Maine-et-Loire (18 communes). Au total, 176 communes sont situées sur ce territoire, qui compte environ 260 000 habitants.

Le bassin versant de la Sarthe Aval fait partie du bassin versant de la rivière Sarthe (près de 600 communes, 8 000 km<sup>2</sup>). Il comprend la rivière de la Sarthe et ses affluents en aval de sa confluence avec l'Huisne (au Mans) jusqu'à sa confluence avec la Mayenne, en amont d'Angers. Longue de 135 km, la rivière Sarthe Aval est alimentée par près de 2 250 km de cours d'eau. Elle conflue en rive gauche avec le Loir, au cœur des basses vallées angevines, puis avec la Mayenne en rive droite, donnant naissance à la Maine. Enfin, après un parcours de 12 km, la Maine se jette dans la Loire, fleuve à l'embouchure dans l'océan Atlantique.

## 1.2 – Masses d'eau concernées (objectif environnemental, évaluation et paramètres déclassants)

La dernière évaluation des masses d'eau validée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne a été publiée fin 2019, et se base sur l'analyse de données réalisée en 2017. Cette évaluation redécoupe le bassin versant de Sarthe aval en 30 masses d'eau superficielle (contre 31 lors de la précédente évaluation de 2013).

L'état écologique évalué en 2017 est réparti ainsi :

- 1 masse d'eau est en bon état ;
- 17 sont en état moyen ;
- 4 sont en état médiocre ;
- 8 sont état mauvais.

60 % des masses d'eau sont autour de la limite bon / moyen état et 40 % sont dégradés (état médiocre ou mauvais). Le tableau de l'état écologique évalué en 2017 est détaillé par masse d'eau en page suivante.

*A noter que cette évaluation est en cours de révision pour 2025, sur la base de données 2023.*

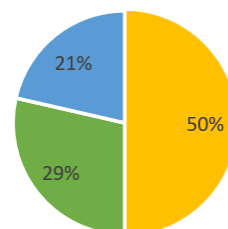
## 1.3 – Périmètre, Commission locale de l'eau et historique du SAGE

Le périmètre du SAGE a été arrêté le 16 juillet 2009.

La Commission locale de l'eau (CLE), dont la composition a été arrêtée initialement le 25 novembre 2010 par le Préfet de la Sarthe (coordonnateur du SAGE), a été renouvelée le 6 février 2024.

La CLE compte 56 membres répartis en trois collèges :

- Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : **28 membres.**
- Collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations : **16 membres.**
- Collège de l'État et des établissements publics : **12 membres.**



Un bureau de la CLE a été mis en place avec 24 membres.

La séance plénière de réinstallation de la CLE le 12 mars 2024 a acté la gouvernance suivante :

- **Présidence** : M. Antoine D'AMECOURT (CdC de Sablé-sur-Sarthe).
- **3 Vice-présidents** :
  - o 1<sup>ère</sup> VP : Mme Adélaïde DEJARDIN (CdC des Coëvrons),
  - o 2<sup>ème</sup> VP : M. Daniel CHEVALIER (conseil départemental de la Sarthe) ;
  - o 3<sup>ème</sup> VP : M. Marc-Antoine DRIANCOURT (CdC des Vallées du Haut-Anjou).



*De gauche à droite : M. Driancourt, M. d'Amécourt, Mme Dejardin et M. Chevalier.*

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10 juillet 2020 et est depuis en phase de mise en œuvre.

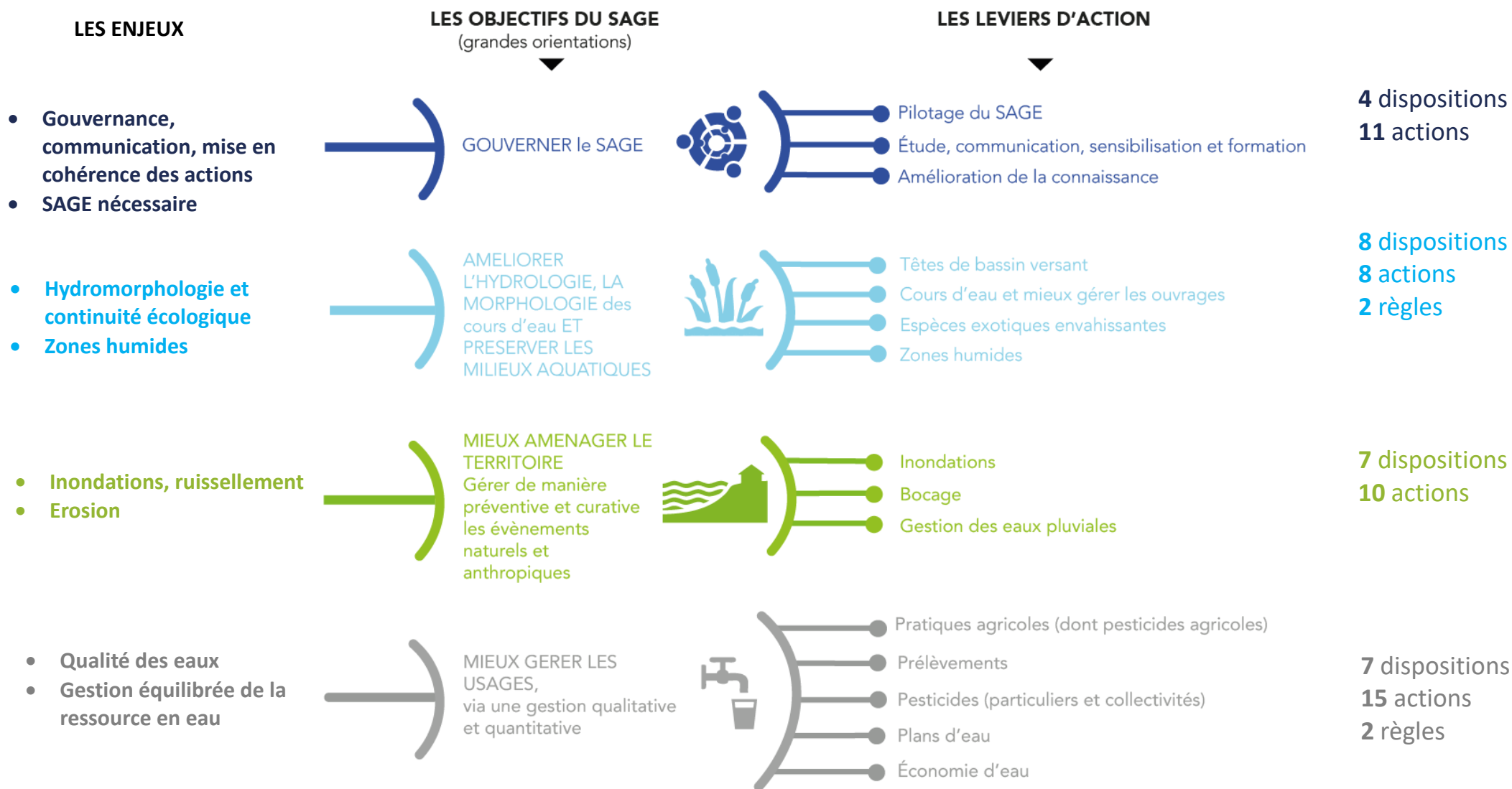
## 1.4 – Enjeux de l'eau identifiés sur le bassin versant et objectifs du SAGE

Lors de la phase de diagnostic du SAGE, les enjeux du territoire et les objectifs ont été définis. Les objectifs ont été complétés lors de la phase du scénario tendanciel. Pour chaque objectif, la CLE a défini des leviers d'action. Au total le projet de SAGE comprend 74 mesures : 44 actions, 26 dispositions et 4 règles (cf. schéma page 5).

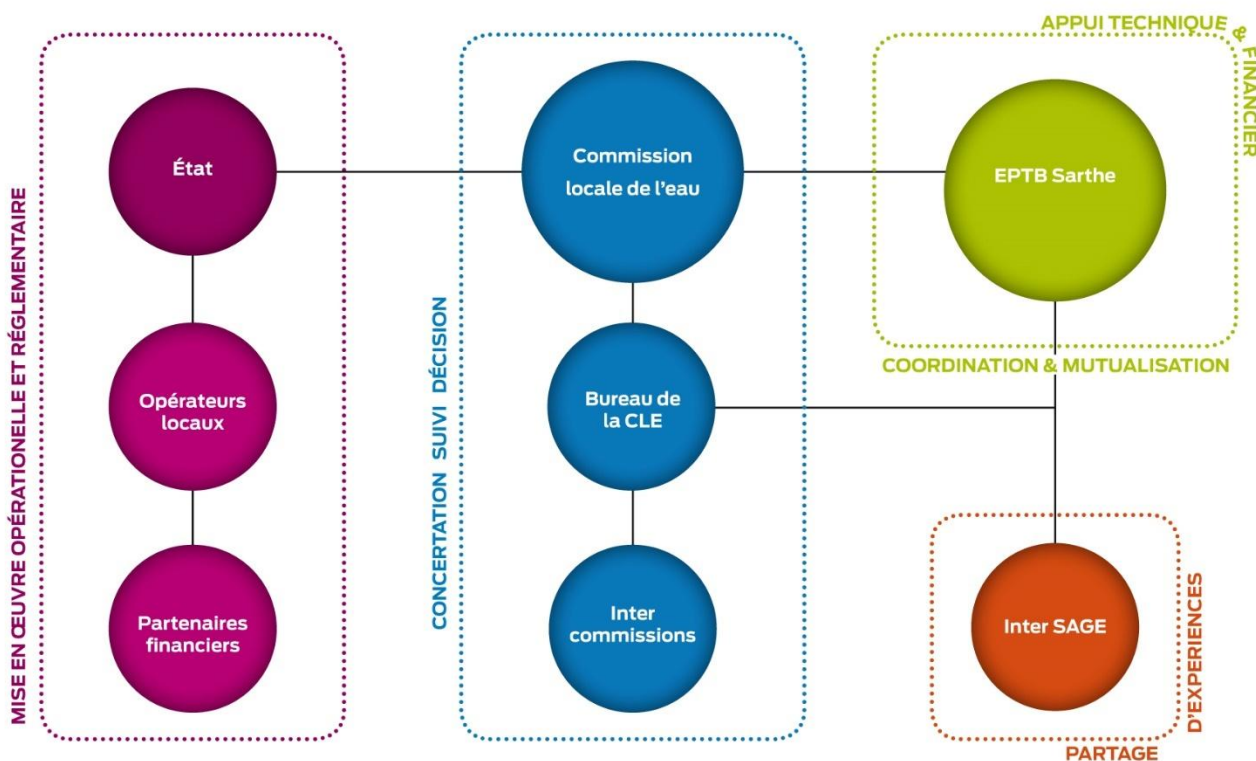
## Classes de qualités 2017 de l'état écologique des cours d'eau du bassin de la Sarthe Aval par paramètre.

| CODE     | NOM                                                                                     | ETAT<br>ECOLOGIQUE<br>EVALUE EN 2017 | CODE     | NOM                                                                                               | ETAT<br>ECOLOGIQUE<br>EVALUE EN 2017 |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| FRGR0456 | LA SARTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE MANS JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE         | 3                                    | FRGR1131 | LE BARAIZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE                 | 3                                    |
| FRGR0481 | LA VEGRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS ROUEZ JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE             | 3                                    | FRGR1132 | LE RAU DE PARCE-SUR-SARTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE | 5                                    |
| FRGR0482 | LE ROULE CROTTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE  | 4                                    | FRGR1139 | LA VOUTONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE                | 5                                    |
| FRGR0483 | LE RHONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE        | 3                                    | FRGR1143 | LA VEZANNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE                 | 3                                    |
| FRGR0485 | LA GEE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE           | 3                                    | FRGR1157 | LE FESSARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE                 | 3                                    |
| FRGR0486 | L'ERVE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE TREULON          | 3                                    | FRGR1162 | LA BOUCHARDIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE            | 4                                    |
| FRGR0487 | L'ERVE DEPUIS LA CONFLUENCE DU TREULON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE             | 3                                    | FRGR1165 | LE VAULOGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE                 | 5                                    |
| FRGR0488 | LA VAIGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE         | 3                                    | FRGR1169 | LE RENOM ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE                   | 3                                    |
| FRGR0489 | LE TREULON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ERVE          | 3                                    | FRGR1170 | LE PREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE                   | 3                                    |
| FRGR0490 | LA TAUDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE         | 3                                    | FRGR1187 | LES DEUX FONTS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE             | 3                                    |
| FRGR1072 | LE PIRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE         | 5                                    | FRGR1202 | LA BUJERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE                 | 5                                    |
| FRGR1085 | LE PLESSIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE       | 4                                    | FRGR1221 | L'ORNE CHAMPENOISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE         | 4                                    |
| FRGR1089 | LA MARE-BOISSEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE | 5                                    | FRGR1262 | LE PALAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VEGRE                   | 2                                    |
| FRGR1106 | LE PRE LONG ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE      | 5                                    | FRGR1271 | LE VEGRONEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VEGRE                | 3                                    |
| FRGR1108 | LE MARGAS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE        | 5                                    | FRGR1582 | LA VEGRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A ROUEZ                                          | 3                                    |

Les enjeux et objectifs du SAGE définis par la CLE en phase d'élaboration :



## 1.5 – Organisation mise en place



© Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe - 2024

La structure porteuse du SAGE Sarthe aval, le Syndicat du Bassin de la Sarthe, a été transformée en Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) par arrêté interpréfectoral le 5 août 2024. C'est donc désormais l'EPTB Sarthe qui porte le SAGE, au même titre que les SAGE des bassins de la Sarthe amont et de l'Huisne. Syndicat mixte fermé, l'EPTB Sarthe a pour objet d'assurer le portage technique, administratif et financier des trois SAGE se trouvant sur son territoire en impulsant, facilitant et concourant à leur gestion cohérente durant leurs phases d'élaboration, de mise en œuvre et de révision.

A ce titre, il des compétences relevant de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. Il permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des activités de ses membres en assurant un rôle général de coordination, d'animation, de communication, d'information et de sensibilisation sur les deux items suivants.

- 1<sup>o</sup>) Études et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE
- 2<sup>o</sup>) Études, conseil, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations

L'EPTB Sarthe est administré par un comité syndical composé de 38 délégués élus en leur sein par les 16 intercommunalités membres. Son président est M. Daniel CHEVALIER (Communauté de communes du Pays Sabolien, vice-président de la CLE Sarthe Aval). Ses vice-présidents sont M. Pascal DELPIERRE (Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, président de la CLE Sarthe amont), M. Michel ODEAU (Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, président de la CLE Huisne) et M. Marcel MORTREAU (Communauté urbaine Le Mans Métropole).

En 2024, la Communauté de communes des Coëvrons (53) et la Communauté Urbaine d'Alençon (61-72) ont demandé leur adhésion à l'EPTB Sarthe. Celle-ci sera effective en 2025.

Au 31 décembre 2024, les 20 intercommunalités membres de l'EPTB-Sarthe sont :

- Communauté de communes Sud Sarthe.
- Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.
- Communauté de communes du Pays Fléchois.
- Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe.
- Communauté de communes du Cœur du Perche.
- Communauté de communes des Collines du Perche Normand.

- Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche.
- Communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois.
- Communauté de communes du Perche.
- Communauté de communes du Sud Est Pays Manceau.
- Communauté de communes Loué Brûlon Noyen.
- Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.
- Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe.
- Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.
- Communauté de communes du Perche Émeraude.
- Communauté de communes Maine Saosnois.
- Communauté de communes du Pays Sabolien.
- Communauté de communes Le Gesnois Bilurien.
- Communauté de communes du Val de Sarthe.
- Communauté urbaine Le Mans Métropole.



## COLLECTIVITÉS MEMBRES



Depuis le 1er avril 2021, le siège administratif de l'EPTB Sarthe est situé à Saint-Léonard-des-Bois (72). En 2024, l'établissement compte 7 agents (7 ETP).

Les missions des agents sont organisées autour de l'administration générale de l'établissement, la gestion des bassins versants, l'analyse territoriale via le système d'information géographique, la communication, l'acquisition de connaissances et la vulgarisation scientifique. Pour répondre au mieux à sa mission d'appui au territoire, l'EPTB Sarthe dispose ainsi d'une équipe aux compétences variées, dans les domaines de l'agronomie, de la qualité de l'eau, de la géomatique, de l'hydraulique, de l'animation et de la planification territoriale. Ces moyens sont mutualisés pour les trois SAGE.

Enfin, la recherche de cohérence avec les SAGE Sarthe amont et Sarthe aval se traduit par les instances de partage d'expériences (inter CLE, réseaux techniques...) mises en place dans le cadre de l'Inter SAGE.

## 2 – PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

### 2.1 – Séance plénière de la CLE et Comité de pilotage du PTGE

Une séance plénière de CLE et un comité de pilotage PTGE ont été organisés en 2024 :

| Date et lieu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Nb. de membres présents ou représentés                                                                                             | Principales discussions, conclusions, décisions                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 12/03/2024<br>A Avoise (72)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 42/56 (75%) dont :<br>- Collège des élus : 22/28 (79%)<br>- Collèges des usagers : 14/16 (88%)<br>- Collège de l'État : 6/12 (50%) | Réinstallation de la CLE avec les mêmes Président et Vice-Présidents, ainsi que le bureau peu modifié. |
| <b>Ordre du jour :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renouvellement de la CLE suite au renouvellement de l'arrêté préfectoral listant les membres : vote pour 1 Président(e), 3 Vice-président(e)s, et le bureau de la CLE</li> <li>Rapport d'activité 2023 de la CLE</li> <li>Présentation des instances de travail de la CLE en cours</li> <li>Présentation des 2 contrats territoriaux 2024-2026 : CT-EAU Sarthe aval et CT-EAU des Basses Vallées Angevines</li> </ul> |                                                                                                                                    |                                                                                                        |

| Date et lieu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Nb. de membres présents ou représentés                             | Principales discussions, conclusions, décisions                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 29/11/2024<br>A Avoise(72)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 33 membres du COPIL présents et 6 participants sans mandat de vote | <ul style="list-style-type: none"> <li>Validation de l'étude des volumes disponibles Sarthe aval ainsi que de ses résultats</li> </ul> |
| <b>Ordre du jour :</b> <p><b>Comité de Pilotage du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE Sarthe aval) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>État des lieux de la démarche PTGE : <ul style="list-style-type: none"> <li>Communication des échanges de courriers entre l'EPTB Sarthe et les Préfectures de la Sarthe, de Région et de Bassin</li> </ul> </li> <li>Validation de l'étude des Volumes Disponibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>Permet de disposer de volumes disponibles (tous usages) sur l'ensemble du territoire</li> </ul> </li> <li>Suites de la démarche : <ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des travaux à venir pour transcrire les volumes disponibles en volumes prélevables</li> <li>Présentation des travaux à venir pour répartir les volumes prélevables entre usages</li> </ul> </li> <li>Point d'information Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) de l'irrigation Sarthe aval</li> </ul> |                                                                    |                                                                                                                                        |

### 2.2 – Réunion du bureau de la CLE

Aucune réunion de bureau de la CLE n'a été organisée en 2024. Au vu de la mise en œuvre actuel, le fonctionnement de la CLE privilégie les commissions thématiques et les instances de travail du PTGE Sarthe aval.

### 2.3 – Commissions thématiques de mise en œuvre du SAGE et instances de travail PTGE

Les commissions thématiques créées en 2021 pour la mise en œuvre du SAGE, ont été adaptées avec l'avancement des sujets quantitatifs notamment :

- le groupe de travail sur la gestion coordonnée des ouvrages se poursuit une fois par an. Ce groupe est pilotée par la Vice-présidente de la CLE, Mme Dejardin.
- le groupe de travail sur les économies d'eau vise à rassembler les acteurs du territoire portant des actions de sensibilisation sur cette thématique pour partager l'expérience de chacun. Il est piloté par le Vice-Président M. Driancourt
- la commission quantitative, pilotée par le Vice-président M. Chevalier, a donné place au COPIL PTGE (cf. plus haut) décliné avec deux instances de travail :

- le groupe de travail comprenant des membres volontaires au sein du COPIL pour suivre les études quantitatives,
- le comité technique qui comprend les services de l'Etat.

| Commission thématique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Date et lieu                                                     | Objet                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Groupe de Travail gestion coordonnée des ouvrages                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 19/03 en visio pour le bilan du 3 <sup>ème</sup> hiver 2023-2024 | Objectif du groupe de travail : accompagner les propriétaires pour la mise en place de la gestion coordonnée des ouvrages sur la Vaige, l'Erve et la Vègre (article n°1 du Règlement du SAGE Sarthe aval). |
| Membres du groupe de travail « ouvrages » : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 élus de la CLE</li> <li>- 2 usagers de la CLE (Asso des moulins 72 et 53)</li> <li>- 4 représentants du collège de l'Etat de la CLE (OFB 72 et 53, DDT 72 et 53)</li> <li>- 2 syndicats de rivière du territoire concernés (SBEMS et SMVDFG) : techniciens et élus</li> <li>- et associer ponctuellement : DREAL PDL, Agence de l'eau, fédérations de pêches 72 et 53</li> </ul> |                                                                  |                                                                                                                                                                                                            |

| Commission thématique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Date et lieu                         | Objet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Groupe de travail « Economies d'eau »                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 13/02/2024 en présence à Avoise (72) | Après deux échanges en visio courant 2023 pour mettre en place ce groupe, une réunion de partage d'expérience entre tous les acteurs recensés a eu lieu en présentiel en 2024.<br>Objectif du GT Eco d'eau : recenser les actions d'économies d'eau déjà existantes sur le territoire ou chez les voisins, proposer un plan d'actions sur Sarthe aval et suivre la mise en œuvre de ces actions. |
| Membres du groupe de travail : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 élus de la CLE</li> <li>- 4 usagers de la CLE (UFC Que Choisir, Chambre d'agriculture 72, Sarthe nature environnement, Chambre de commerces et d'industries)</li> <li>- 3 représentants du collège de l'Etat de la CLE DDT 49, DDT 53, DREAL PDL)</li> <li>- ainsi que les agents des départements CD49 et CD53 qui ont aussi des actions d'économies d'eau en cours.</li> </ul> |                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

| Commission thématique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Date et lieu                                                               | Objet                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Comité de suivi Technique (COTECH) du PTGE par les services de l'État                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 5 COTECH en visio :<br>- 01/25<br>- 02/14<br>- 02/20<br>- 09/25<br>- 10/30 | Objectif : accompagner la démarche PTGE sur le volet technique et s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des attentes des financeurs et autres services de l'État. |
| Membres du COTECH PTGE parmi les services de l'Etat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- EPTB Sarthe</li> <li>- Agence de l'Eau Loire-Bretagne</li> <li>- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt</li> <li>- Office Français de la Biodiversité</li> <li>- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt</li> <li>- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement</li> <li>- Direction Départementale des Territoires de la Sarthe (72)</li> <li>- Direction Départementale des Territoires du Maine-et-Loire (49)</li> <li>- Direction Départementale des Territoires de la Mayenne (53)</li> </ul> |                                                                            |                                                                                                                                                                 |

| Commission thématique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Date et lieu        | Objet                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Groupe de travail PTGE de suivi des études quantitatives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 12/03/2024 à Avoise | Objectif : suivre l'avancée et orienter les études menées dans le cadre du PTGE :<br>- Méthodologie de l'Étude quantitative complémentaire à l'étude des volumes prélevables de 2018 en vue d'une validation en Préfecture de Bassin |
| Membres du groupe de travail « Suivi des études » parmi les membres volontaires du COPIL : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 élus de la CLE ou leur représentant</li> <li>- 8 usagers de la CLE</li> <li>- 5 représentants du collège de l'Etat de la CLE</li> <li>- Techniciens de rivières de l'ensemble des syndicats couverts par le bassin Sarthe aval</li> <li>- 6 membres du COPIL PTGE non-membres de la CLE</li> </ul> |                     |                                                                                                                                                                                                                                      |

## 2.3 – InterSAGE

### Réseau technique Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques

La journée du réseau "AGMA" était prévue d'être organisée le 21 novembre à Hauterive (61) sur le bassin de la Sarthe. L'épisode neigeux important survenue ce 21 novembre a contraint à reporter cette journée d'échange au 16 janvier 2025.

### La 7<sup>e</sup> Journée de l'eau

La Journée de l'eau, est un temps de fort d'échanges à l'attention des membres des Commissions locales de l'eau et des élus siégeant au comité syndical de l'EPTB Sarthe. La 7<sup>e</sup> journée de l'eau a été organisée le 26 mars à Arnage sur la question de la sobriété des usages de l'eau. La matinée était consacrée à des témoignages et retours d'expérience et l'après-midi à des ateliers autour de Fresques de l'eau et du climat. Une cinquantaine de personnes a participé à cette journée.

### Conférence des présidents

Pour la troisième année, une "Conférence des présidents" a été organisée le 7 juillet 2024. Cette instance d'échange réunit le Président de l'EPTB Sarthe et ses vice-présidents, les Présidents des trois Commissions locales de l'eau et leurs vice-présidents respectifs. Cette rencontre annuelle est l'occasion de faire le point sur les dossiers d'actualité relatif à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et la prévention des inondations du bassin de la Sarthe.

## 2.4 – Les avis de la CLE et de son bureau

En 2024, la CLE Sarthe aval n'a pas été sollicité pour émettre un avis sur un projet en cours.

Sur la thématique quantitative, cela s'explique notamment par l'année charnière qu'a représenté 2024 pour la validation de l'étude quantitative complémentaire.

# 3 – AUTRES ACTIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DE LA CLE

## 3.1 – Les actions de la cellule d'animation

En 2024, la cellule d'animation du SAGE Sarthe aval est ainsi organisée :

- 1 animateur de SAGE : Julie STEIN.
- 1 chargé de mission quantitatif, PTGE Sarthe aval : Clément BUJISHO.
- 1 gestionnaire administrative : Julie RAZAFIMBELO.
- 1 chargé de mission Planification des inondations et appui technique GEMAPI (volet hydraulique) : Romain BARBE.
- 1 chargé de mission géomaticien SIG, analyse territoriale : Vincent IGELNICK

Au-delà des actions liées à la CLE et au PTGE présentés ci-avant, les actions de la cellule d'animation à noter sont :

- Appui opérationnel GEMAPI et conseil aux collectivités

| Collectivités                                      | Objet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe (SBEMS) | <ul style="list-style-type: none"><li>- Aide à la rédaction du cahier des charges pour l'étude de connaissance inondation sur le territoire du syndicat ;</li><li>- Transmission de données en lien avec le risque inondation :<ul style="list-style-type: none"><li>• EAIP (Enveloppes approchées des Inondations Potentielles) ;</li><li>• Enjeux populations en zone inondables sur l'ensemble des communes du territoire ;</li></ul></li><li>- Aide à l'analyse des offres ;</li></ul> |
|                                                    | <ul style="list-style-type: none"><li>- Echanges autour de l'exercice de la compétence PI dans la cadre d'un groupe de travail animé par l'EPTB Sarthe (limites de la compétence, responsabilités, financement, rôle des acteurs etc.)</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                           |

|                                                      |                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Syndicat Mixte Est Sarthe Aval Unifié (SMSEAU)       | – Echanges autour de l'analyse hydrologique dans le cadre de l'étude de répartition des débits sur le Rhonne                                                   |
|                                                      | – Echanges autour de la clarification entre la compétence GEMA et PI (mise en réseau avec autres structures GEMAPI)                                            |
| Le Mans Métropole                                    | – Suivi de la démarche de réduction de la vulnérabilité des habitations sur les quartiers Val de Sarthe et Matfeux et à Arnage (Lien avec le PAPI Sarthe)      |
|                                                      | – Participation à la réunion publique organisée dans le cadre de la journée nationale de la résilience (thème : réduction de la vulnérabilité des habitations) |
| CC Val de Sarthe                                     | – Accompagnement au lancement de la démarche de réduction de la vulnérabilité (mise en réseau et transmission de données)                                      |
| CC Orée de Bercé-Belinois/ commune de Moncé-en-Belin | – Echanges autour des problématiques inondations sur la commune de Moncé-en-Belin en vue d'une réunion de travail programmée en 2025 ;                         |
| Commune de Pincé                                     | – Accompagnement à la finalisation du DICRIM (Lien avec le PAPI Sarthe) ;                                                                                      |

• **Autres actions liées à la prévention des inondations sur le bassin Sarthe Aval**

| Actions                                                                                                                                             | Date                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| – Participation au COPIL du PAPI des basses vallées angevines (SMBVAR)                                                                              | 15/03/2024                            |
| – Organisation d'un évènement en mémoire des inondations de 1995 (élaboration d'une exposition itinérante) ;                                        | 2024-2025                             |
| – Participation à la Fête de la Science (Village des Sciences de Sablé-sur-Sarthe) avec la présentation d'une exposition sur le risque inondation ; | 05 et 06/10/2024                      |
| – Sensibilisation des scolaires au risque inondation par le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir (Collège Saint-Anne de Sablé-sur-Sarthe)           | 25 et 26/11/ 2024<br>02 et 03/12/2024 |

*Les actions liées à la prévention des inondations hors territoire Sarthe aval ou à l'échelle globale du bassin de la Sarthe sont présentées dans le rapport d'activité du PAPI (disponible sur le site internet de l'EPTB Sarthe).*

### 3.2 – L'analyse territoriale et le système d'information géographique

Réalisations mutualisées au niveau des trois SAGE :

- Inondation :
  - Appui à la prise en charge de l'outil AGIRISK
    - Installation de l'outil
    - Démarche DGFIP (cadastre anonymisé)
  - Réalisation des 10 kakemono pour l'anniversaire des inondations de 1995
- Création du nouveau site internet :

- Contexte : le CMS (module d'administration/création) de l'ancien site étant vieillissant et non mis à jour, notre site internet allait devenir inaccessible (début de problèmes majeurs depuis octobre 2024), celui-ci n'offre pas également d'évolution possible (ajout de nouvelles fonctionnalités). Autre argument pour la modification : changement de statut du syndicat > EPTB, prestataire à la retraite courant 2025.
- Création du nouveau site internet sous WordPress (mise en ligne prévu pour Février 2025)
  - Reprise et actualisation des pages de l'ancien site
  - Refonte graphique en s'inspirant de l'ancien site
  - Harmonisation des rubriques entre les 3 SAGES (pour une navigation similaire d'un SAGE à l'autre)
  - Installation des modules :
    - Cartographie (cartographie dynamique en cours d'installation)
    - Respect de la RGPD
    - Jour/nuît (confort de visualisation)
    - Suivi statistique de visualisation des pages
    - Calendrier (pour connaître les prochaines réunions en cours d'installation)
  - Abandon de la « Lettre Web » au profit d'une page actualité au fil de l'eau
    - Proposition de repartage d'actualité des syndicats de rivière ne disposant pas de canal de communication (site internet)
  - Utilisation du site comme hébergement de document (compte-rendu de COPIL...) plutôt que d'envoi des fichiers par mail (souvent trop volumineux) ou par des plates-formes externes
- En lien avec le site internet :
  - Actualisation de la page LinkedIn de l'EPTB (localisation, logo ...)
    - Désormais, la page LinkedIn s'alimente automatique des actualités publiées sur le site internet
    - L'objectif est de toucher un public potentiellement plus important et plus intéressé/concerné que via l'ancienne « Lettre Web »
- Acquisition de la suite Affinity en remplacement de la suite Adobe :
  - Notre suite Adobe datait de 2008 et des limites techniques pouvaient être atteinte (notamment compatibilité avec windows 11 présent sur les nouveaux pc)
  - Le choix de la suite Affinity a été fait selon les critères suivants :
    - Achat définitif (pas d'abonnement annuel)
    - Incorporation des anciens documents sous la suite Adobe sans difficulté
    - Similarité de l'interface avec la suite Adobe pour une transition simplifiée

Sur le bassin de la Sarthe Aval :

- Réalisation cartographique pour le CTEAU Sarthe Aval
- Actualisation du trombinoscope de la CLE SAV
- Actualisation du périmètre du SAGE pour l'arrête préfectoral

### **3.3 - Suivi des projets et participation aux divers groupes de travail**

#### **Un suivi global de la cellule d'animation du SAGE Sarthe aval**

Les réunions auxquelles l'animation du SAGE Sarthe aval a été présente et représentée sont :

- Rencontres au sein de la CLE :
  - Nouveaux élus en CLE : M. El Arrasse, M. Chauveau, M. Corbin
  - Bilatérale avec la CCI PDL (Hervé Bryja)
  - Bilatérale avec l'UNICEM (M. MARTINS Carlos, M. BOURRON Paul-Emile, Mme ZUBA Océane)
  - Bilatérale avec la FDPPMA 72 (Jean-Alexandre Dachary)
  - Bilatérale avec FNE 72 (Ronan d'Hervé)
  - Bilatérale avec l'UFC Que Choisir de la Sarthe (Présidente Mme Gobert, Alain André, Daniel Galloyer, Françoise Grimard)
  - Plusieurs échanges bilatéraux avec la profession agricole sur demande en parallèle de l'avancement du PTGE Sarthe aval (Michel Dauton, Marion Moineau de la Chambre d'agriculture PDL, proposé à M. Benoit RAGAIGNE de la FDSEA, ainsi que M. Pascal JOUSSE de l'Association d'Irrigation du Bassin Versant de la Sarthe Aval)
  - Une rencontre entre les élus de la CLE ayant également un mandat dans un syndicat d'alimentation en eau potable avec de faire le lien entre l'AEP et le PTGE Sarthe aval

- Animation des contrats territoriaux EAU 2024-2026 des Basses Vallées Angevines et de la Romme « CT-EAU BVAR » et de Sarthe aval « CT-EAU SAV » : :
  - o 1 réunion de coordination entre les deux porteurs de contrat pour présentation en CLE Sarthe aval
- GEMAPI :
  - o COPIL SMVDFG (16/05)
  - o COPIL SBEMS sur la Bouchardière (18/10 à Juigné)
  - o COPIL zone humide « poumon vert » à Oizé avec la CCPF (10/12 à Oizé)
- Sensibilisation :
  - o Rencontre acteurs locaux de la sensibilisation : Les Petits Débrouillards et Maine Science
  - o Journée d'échange organisée par le GRAINE PDL pour rassembler les acteurs de l'eau et de la sensibilisation du 72 et 49 (04/10 à Angers)
  - o Journée d'échange organisée par le CD 53 pour rassembler les acteurs de l'eau et GEMAPI et ceux de la sensibilisation du 53 (19/11 à Ste Suzanne)
  - o Intervention sensibilisation avec le CPIE 72 au collège de Sablé-sur-Sarthe le 05/12/24
  - o Intervention sensibilisation avec le CPIE 72 au collège de Loué le 06/12/24
  - o Intervention sensibilisation avec le SMVDFG à la MFR de Bernay-en-Champagne le 21/05/24
  - o Organisation des fresques de l'eau et du climat lors de la journée de l'eau annuelle organisée par l'EPTB Sarthe pour les membres de CLE et les élus du comité syndical : 26 mars 2024 sur le thème de la sobriété de l'eau
  - o Animation d'atelier sensibilisation auprès des syndicats GEMAPI du bassin de la Sarthe lors du réseau AGMA, et en approfondissement pour les intéressés sur une demi-journée avec le SBEMS
  - o Intervention sur la thématique quantitative à l'Abbaye du Chêne (Vion) à l'occasion d'une journée « Eau et Sol » ciblant les élus et acteurs locaux le 13/01
- Réunions interservices de l'Etat et de la Région :
  - o Comité départemental de l'eau (Préfecture de la Mayenne) (1)
  - o Comité départemental de l'eau (Préfecture du Maine-et-Loire) (1)
  - o Comité départemental de l'eau (Préfecture de la Sarthe) (2)
- Gestion quantitative :
  - o Comités sécheresse (arrêté cadre sécheresse)) des départements de la Sarthe, du Maine-et-Loire et de la Mayenne (4)
  - o COPIL HMUC Argance le 15/03
  - o COPIL des Aires d'Alimentation de Captages du département de la Sarthe et de ceux des Coëvrons
  - o COTECH et COPIL de la définition d'une stratégie d'organisation du service de l'eau potable en Sarthe (Conseil départemental de la Sarthe) le 08/10 et le 16/10
  - o COPIL définition d'un réseau de mesure sur le territoire du SMBVAR le 12/04, le 20/06 et le 26/09
  - o Suivi du Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau du CD 49 (SDGRE) : COPIL, COTECH, groupes de travail thématiques (économies d'eau, substitution et mobilisation de la ressource)
  - o Groupe Technique « Plans d'eau » du SAGE Mayenne le 26/02
  - o Échange HMUC InterSAGE à Laval le 04/03
  - o Échange interacteurs de la gestion quantitative à Angers le 23/07
  - o Aide à la lecture des cartes géologiques du SBVHS le 30/09
- Agriculture :
  - o Journée organisée par le GAB pour rassembler les acteurs de l'eau et de l'agriculture (18/04 à Angers)
  - o Assemblée Générale de l'Association des irrigants de la Sarthe aval le 11/06
  - o COTECH et CODOR OUGC à Parc-sur-Sarthe le 13/11 et 14/11
- Economies d'eau / sobriété :
  - o Conférence des maires de la CC des Coëvrons (18/09 à Evron) avec présentation du guide CAUE 72 sur le « fleurissement économe en eau des communes »
  - o Présentation officielle du guide par le CAUE 72 auprès des communes sarthoise (26/09 à Mulsanne)
- Urbanisme :
  - o Atelier des territoires organisé par la DDT 53 sur la CC des Coëvrons (09/10 à Evron)
  - o SCOT du Pays du Mans Cotech Armature et Habitat, réunion PPA (4/10 au Mans)
  - o SCOT Château Gontier Réunion PPA (2/10 à Château Gontier)
- Gestion coordonnée des ouvrages :
  - o Accompagnement du propriétaire du moulin d'Asnières avec organisation d'une visite sur site avec les membres concernés du groupe de travail (SMVDFG, DDT 72 et OFB 72) le 16 juillet 2024

### Une mutualisation au sein des 3 cellules d'animation :

Les 3 cellules d'animation du SBS permettent une mutualisation des actions.

- Gestion quantitative
  - o Animation commune de l'EPTB Sarthe sur les ateliers HMUC du SAGE Sarthe amont
  - o Visio trajectoire de sobriété organisé par l'AELB (13/09)
- Urbanisme
  - o Journée eau et urbanisme organisé par la DDT 53
- SDAGE/SAGE/Police de l'eau
  - o Webinaire 12<sup>ème</sup> programme et accord de territoire
  - o Webinaires consultation SDAGE et état des masses d'eau pour 2025
  - o Réseau des animateurs de SAGE du Bassin Loire-Bretagne (AELB) les 27 et 28 août à Mauléon
  - o Réseau des animateurs de SAGE de la région Pays de la Loire (AELB et DREAL PDL)
  - o Réunion des présidents de CLE (Comité de bassin Loire-Bretagne) (02/10)
  - o Groupe de travail national SAGE (Ministère de la transition écologique et solidaire)
- Ouverture à l'international :
  - o Réception d'une délégation laotienne avec la mission internationale de l'AELB (26/11 à St Léonard des Bois)
  - o Echange visio avec un organisme de bassin versant au Québec pour compréhension commune du fonctionnement de gestion intégrée de l'eau dans chaque territoire (10/01)

## 4 - MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SAGE

### 4.1 - Contrats directement liés à la mise en œuvre du SAGE

Le SAGE Sarthe aval a été approuvé le 10 juillet 2020. L'outil principal de mise en œuvre du SAGE est un contrat de financement nommé contrat territorial EAU « CT-Eau » signé entre :

- D'une part, tous les maîtres d'ouvrages qui s'engagent à porter les travaux visant la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et répondant aux objectifs du SAGE.
- Et d'autre part, les financeurs, qui sont principalement l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire. Les départements financent également certaines actions sur leur territoire.

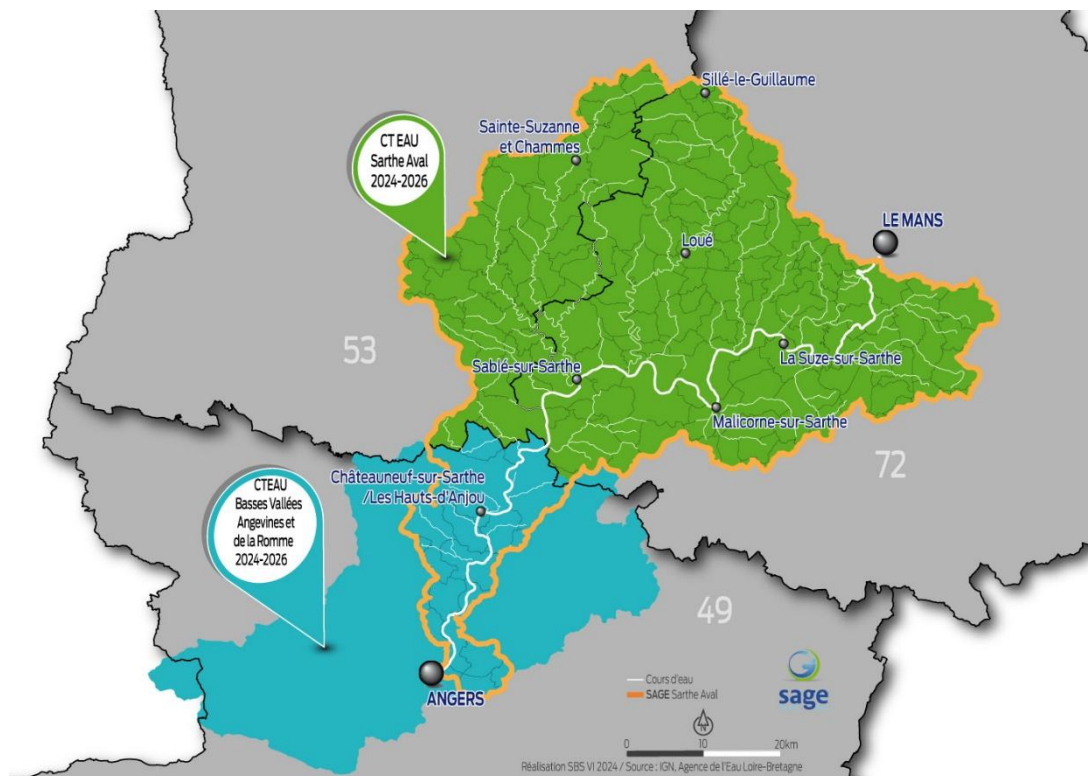
L'année 2024 représente la quatrième année de mise en œuvre des Contrats Territoriaux Eau du SAGE Sarthe aval ; la stratégie ayant été définie initialement pour 2021-2026. Après avoir effectué le bilan de la première période 2021-2023, les deux contrats ont été renouvelés pour une nouvelle période de trois ans sur 2024-2026 :

- CT-EAU Sarthe aval sur les portions mayennaises (53) et sarthoises (72) du territoire du SAGE, piloté par le Syndicat du Bassin de la Sarthe, structure porteuse du SAGE ;
- CT-EAU des Basses Vallées Angevines et de la Romme (CT-EAU BVAR) couvrant notamment la portion du SAGE en Maine-et-Loire (49), piloté conjointement par le syndicat SMBVAR et le Conseil départemental 49.

Sur l'ensemble des deux contrats (cf. carte page suivante) :

|                         | Réalisé sur la période 2021-2023                        | Prévisionnel pour 2024-2026                             |
|-------------------------|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Nombre d'actions        | 65 actions financées                                    | 39 actions retenues (sur 55 candidatures)               |
| Maîtres d'ouvrage       | 42 maîtres d'ouvrages différents                        | 32 maîtres d'ouvrages impliqués                         |
| Montant des actions     | 15,2 M€ de projets                                      | 32,8 M€ de projets                                      |
| Montant des subventions | 11,6 M€ de subventions (AELB, Région PDL, CD49 et CD53) | 16,4 M€ de subventions (AELB, Région PDL, CD49 et CD53) |

La coordination de ces deux contrats permet d'assurer une cohérence territoriale à l'échelle du bassin versant de la Sarthe aval, à la fois sur la continuité des actions aux frontières et sur le même pas de temps 2021-2026. Rappelons qu'une forte mobilisation s'est faite ressentir pour ces premiers contrats en mise en œuvre de SAGE sur ce territoire. Chaque contrat dispose de son comité de pilotage qui se réunit annuellement afin de suivre l'avancement des maîtres d'ouvrage dans leurs actions.



#### 4.2 – Actions portées par l'EPTB Sarthe dans le cadre du CT-EAU Sarthe aval

Dans le cadre du CT-EAU Sarthe aval 2024-2026, l'EPTB Sarthe se porte maître d'ouvrage pour mettre en œuvre les actions dites « sans regret » en parallèle de l'élaboration du PTGE Sarthe aval. Ces actions ont été validées par la CLE et le comité syndical, sur proposition du groupe de travail « Economies d'eau » émises en 2023 :

- Mettre en œuvre le fleurissement économe en eau sur les trois communes ciblées pour Sarthe aval avec les CAUE 72, 53 et 49 : Juigné-sur-Sarthe, Saulges, Morannes sur Sarthe-Daumeray. Cette action a été initiée en 2024 avec l'ensemble des acteurs. Les conventions de partenariat seront signées début 2025 pour un objectif final : l'atelier de plantation à l'automne 2025.
- L'UFC Que Choisir a initié le déploiement de leurs « rdv conso » dès 2024 avec une convention pluri-annuelle de l'EPTB Sarthe sur les trois ans du CT-EAU. L'EPTB Sarthe les accompagne pour chercher des contacts (élus des CCAS...).

## 5 – ACTIONS DE COMMUNICATION

### 5.1 – Les publications

**MES'SAGES**, le bulletin d'information des bassins de la Sarthe et de l'Huisne

Aucun numéro de MES'SAGES n'a pu être publié en 2024.

### 5.2 – Le site Web : [www.bassin-sarthe.org](http://www.bassin-sarthe.org)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les activités de la CLE et les informations sur le SAGE sont relayées sur le site portail du Syndicat du Bassin de la Sarthe : [www.bassin-sarthe.org](http://www.bassin-sarthe.org). Au-delà de nouveautés sur l'ergonomie et le contenu, ce site est dit "responsive", c'est-à-dire adapté au format mobile (smartphone et tablette).

Les chiffres de fréquentation du site sont les suivants pour 2024 :

- Nombre de visites : 7 715 ;
- Nombre de pages vues : 21 354 ;
- Durée moyenne d'une visite : 2'19".

### 5.3 – Information et sensibilisation

**Interventions extérieures**

- Animation des ateliers de sensibilisation au risque inondation au collège de Connerré avec FNE Sarthe (R. Barbé)

## Relations avec les médias

- 1 article dans Le Maine Libre (journée résilience du 13/10) et 1 intervention France Bleu Maine (R. Barbé)
- 1 article Ouest France (suivi situation sécheresse/pluie d'automne) et 1 intervention Le Mans TV (C. Bujisho)

## La 7<sup>e</sup> Journée de l'eau (26/03/2024)

Cette 7<sup>e</sup> journée de l'eau, organisée par l'EPTB Sarthe et à destination des élus du territoire (CLE Huisne, Sarthe amont et Sarthe aval ainsi que Comité Syndical) avait pour thème : "la sobriété des usages de l'eau". Cette journée de l'eau s'est tenue à Arnage. Une cinquantaine de personnes y a participé.

Le programme de ce temps d'échange était le suivant :

- Le Plan Eau et ses déclinaisons locales, accompagnement financier
- Retours d'expérience et témoignages d'acteurs : économies d'eau par le groupe LDC à Sablé-sur-Sarthe, fleurissement économe en eau à Saint-Léonard-des-Bois avec le CAUE 72, optimiser la consommation d'eau en maraîchage avec le GAB 72
- Parcours découverte d'outils de sensibilisation sur les économies d'eau : Conseil départemental de la Mayenne avec infiltr''eau, multitudes d'outils proposés par FNE 72, UFC Que Choisir et leurs "rdv conso"
- Ateliers collaboratifs "fresques de l'eau et du climat".

## 6 – BUDGET ET FINANCEMENT

### 6.1 – Cellule d'animation du SAGE

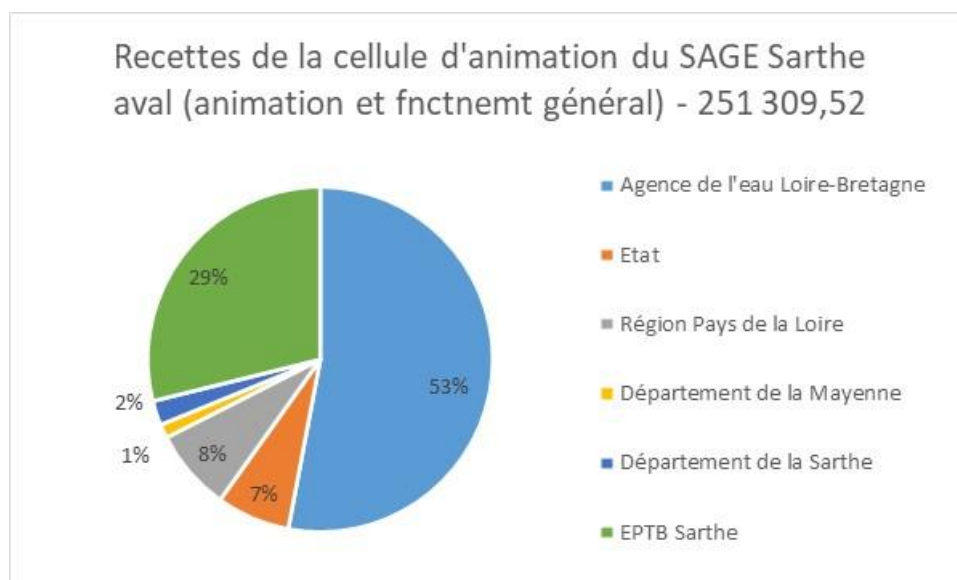
En 2024, l'équipe dédiée spécifiquement à l'animation et la coordination des activités la CLE est composé de 5 agents :

- 1 animatrice de CLE
- 1 chargé de mission quantitatif « PTGE Sarthe aval »
- 1 gestionnaire administratif et comptable pour l'ensemble de la structure porteuse
- 1 chargé de mission « Appui technique GEMAPI et Planification de la Prévention des inondations" pour l'ensemble de la structure porteuse
- 1 chargé de mission "SIG, analyse territoriale" pour l'ensemble de la structure porteuse

NB : Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et du PTGE, l'EPTB Sarthe bénéficie du soutien financier de l'Etat, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil régional des Pays de la Loire, et des conseils du Département de la Sarthe et de la Mayenne.

Les charges salariales de la cellule d'animation représentent 124 423,96 €. Les charges de fonctionnement général représentent 36 976,74 €.

Sur l'exercice 2024, la cellule d'animation (salaires et charges de fonctionnement général) du SAGE est financée à 71,12%. L'autofinancement de l'EPTB est constitué des contributions des 20 intercommunalités membres et des résultats de fonctionnement reportés et d'opérations d'ordre budgétaire.



## 6.2 – Actions de communication

En 2024, les actions de communications et de sensibilisation mutualisés à l'échelle des trois SAGE ont coûté 11 664,80 €.

Au final, les coûts ramenés pour le SAGE Sarthe aval s'élèvent à 4 751,62 €.

## 7 – ANALYSE, BILAN, PERSPECTIVES

### Analyse et bilan

Pour rappel, les objectifs donnés pour 2024 dans le précédent rapport d'activité fin 2023 étaient les suivants :

1. **Réinstaller la CLE** suite au renouvellement de l'arrêté préfectoral début 2024, poursuivre les groupes de travail de mise en œuvre du SAGE (économies d'eau et gestion coordonnée), et proposer des visites de terrain opérationnelles quand les demandes d'avis sur les projets s'y prêtent.
2. Poursuivre la **planification quantitative** sur le bassin versant avec la finalisation de l'étude complémentaire quantitative dès début 2024, puis l'étude socio-économique du PTGE.
3. **Coordonner le contrat CT-EAU Sarthe aval**, en communiquant autour de la signature pour 2024-2026, et en valorisant les actions en cours. Il est également proposé de faire vivre le comité de pilotage en proposant d'autres échanges intermédiaires entre maîtres d'ouvrages selon leurs besoins.

Concernant le premier objectif, la CLE a pu se réinstaller dès février 2024 suite à la signature de l'arrêté préfectoral, permis par le suivi appuyé de la cellule d'animation auprès des services de préfecture. Cela a permis d'éviter tout délai de pause dans la mise en œuvre du SAGE :

- Les groupes de travail ont eu lieu comme convenu dès mars 2024 (économies d'eau et gestion coordonnée). Sur les économies d'eau, comme convenu, l'année 2024 a permis la mise en place sur Sarthe aval d'accompagnement de trois communes par les CAUE de chaque département sur le fleurissement économe en eau. Aucun avis de CLE n'a été sollicité sur 2024, donc aucune visite spécifique n'a été organisée.
- Les contrats opérationnels CT-EAU (objectif n°3) ont permis aux maîtres d'ouvrages du territoire d'engager des actions dès début 2024. L'évènement médiatique organisé pour la signature des contrats a eu lieu pour le CT-EAU des Basses Vallées Angevines, mais a été annulé pour le CT-EAU Sarthe aval du fait du contexte politique en juin 2024. Des échanges ont été organisés entre les acteurs à leur demande, notamment les syndicats GEMAPI du bassin Sarthe aval en partageant leurs actions de sensibilisation (réseau AGMA de 2024, puis approfondissement avec les membres intéressés sur une demi-journée à St Léonard des Bois, de la part du syndicat SBEMS).

*NB : vu le contexte mouvant à l'agence de l'eau fin 2024 (incertitude sur le 12<sup>ème</sup> programme pour 2025 et contact privilégié du CT-EAU Sarthe aval en cours de remplacement), il a été décidé de reporter le comité de pilotage, habituellement organisé en fin d'année, pour début 2025 avec le nouveau responsable.*

Pour le sujet « gestion quantitative » (objectif n°2), l'année 2024 a créé un décalage de planning suite à une demande de validation des services de l'Etat niveau bassin Loire-Bretagne (échanges réguliers avec les services de Préfecture de bassin / DREAL Centre). En ce sens, le comité de pilotage visant à valider l'étude complémentaire, initialement prévu en février 2024, n'a pu se faire qu'en novembre 2024. Ce comité de pilotage a acté également de fait la nécessaire réadaptation du planning ; l'objectif initial était de finaliser le PTGE mi-2025.

### Principales perspectives 2025

- Pour la CLE et la mise en œuvre du SAGE :
  - o Intégrer les attendus du "décret SAGE" paru fin 2024 dans le fonctionnement de la CLE.
  - o Impliquer les membres de CLE dans les travaux de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne relatifs à la consultation début 2025 sur l'état des lieux et les enjeux du futur SDAGE 2028-2033.
  - o Maintenir la dynamique de la mise en œuvre du SAGE en facilitant l'engagement d'action avant la fin de la mandature via les contrats de financement CT-EAU en cours.
  - o Groupes de travail :
    - Gestion coordonnée : accompagner les syndicats SMVDFG et SBEMS pour l'ouverture hivernale 2025-2026 sur d'autres cours d'eau sur la base du volontariat
    - Economies d'eau (en lien avec le CT-EAU Sarthe aval 2024-2026) :
      - Mettre en œuvre le fleurissement économe en eau sur les trois communes ciblées pour Sarthe aval avec les CAUE 72, 53 et 49
      - Suivre l'UFC Que Choisir dans le déploiement de leurs « rdv conso »
      - initier la réflexion pour une rencontre « Eau et agriculture » à l'échelle de l'EPTB

- Pour la planification quantitative « PTGE Sarthe aval » :
  - o Suite à la validation de l'étude complémentaire, accompagner la CLE pour acter des volumes prélevables répartis par usage, en lien avec le planning de mise en place de l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'irrigation (OUGC) sur le bassin Sarthe aval, mission confiée à la Chambre d'agriculture.
  - o Réajuster le planning à suivre du PTGE (à revoir de manière itérative en fonction du renouvellement de la CLE à l'issue des municipales de 2026) selon les attentes des acteurs et les engagements pris au lancement de cette démarche : objectif d'aboutir à un programme d'action quantitatif pour le futur contrat de financement 2027-2029.
  - o Initier la trajectoire de sobriété à l'échelle du bassin de la Sarthe (poste quantitatif mutualisé sur l'EPTB Sarthe à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025, plus uniquement sur le PTGE Sarthe aval) pour chaque type de consommateur (amélioration de process industriel, gestion collective de l'irrigation, accompagnement des collectivités et des particuliers...).

Le Président de la  
Commission locale de l'eau,  
Antoine d'AMECOURT

